

16 Avril 1963

Monsieur René MAHEU
Secrétaire Général
U.N.E.S.C.O.
Place Fontenoy
P a r i s V I I °

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le désir de notre Fédération, qui compte 45 membres dans 40 pays du monde, de prendre une part active aux projets émanant de l'UNESCO et notamment dans le domaine prévu par la Résolution 4.212 :

- (c) Afin de contribuer au développement culturel de la communauté
.... le Directeur Général est autorisé à :
- favoriser le développement de l'éducation du public dans le domaine de l'art cinématographique et à aider la diffusion des films sur l'art et des documentaires culturels :
 - (i) en encourageant la création de cinémathèques et de nouveaux circuits de diffusion à des fins éducatives (universités, musées, cine-clubs), ainsi que l'organisation de rétrospectives internationales des chefs-d'oeuvre de l'art cinématographique.
 - (ii) en recueillant des informations sur des films culturels existants, en procédant à des catalogages sélectifs de ces films, et en étudiant les problèmes qui concernent leur production et leur utilisation internationale, et
 - (iii) en diffusant un matériel de films, kinescopes et films fixes destinés à faire apprécier des cultures insuffisamment connues.

et le Projet 4.212.3 :

- (i) Dans le domaine de l'art cinématographique, une documentation et des conseils seront fournis aux pays désireux de créer des organismes de formation culturelle, tels que les instituts nationaux de cinéma ou les cinémathèques. On favorisera, comme il a été fait en 1961-1962: pour le cinéma latino-américain et le cinéma africain, l'organisation de rétrospectives d'art cinématographique multinationales. Une aide continuera à être apportée à des entretiens consacrés au développement artistique du cinéma ou aux mesures à prendre pour encourager le film de qualité. Enfin, avec l'aide des organisations compétentes, on recensera les universités, musées, bibliothèques et cine-clubs, .../

16/4/63

Pr. Jerzy TOEPLITZ à M. René MAHEU - 2

propres à constituer des circuits non commerciaux de diffusion a des fins d'éducation cinématographique, et on étudiera les mesures destinées à étendre et à alimenter ces circuits.

Notre Fédération est en mesure de vous fournir toutes informations qui pourraient vous être utiles en ce qui concerne l'établissement, l'organisation et le fonctionnement d'archives du cinéma. Nous avons actuellement en préparation une brochure destinée à aider les pays qui voudraient établir des cinémathèques et musées du cinéma, et nous terminons un manuel sur la préservation des films à l'usage des archives. Ce dernier sera joint à un projet du Conseil International du Cinéma et de la Télévision, Conseil dont nous sommes membres, et pourra ainsi faire l'objet d'une très large diffusion. En outre, possédant les catalogues des meilleures oeuvres du cinéma mondial, nous sommes prêts à collaborer utilement à des rétrospectives d'art cinématographique multinationales. Enfin, notre activité de 25 années dans le domaine de la diffusion de la culture cinématographique, notre coopération avec les ciné-clubs et les musées, nous permettent de croire que notre Fédération pourrait apporter une aide efficace à la réalisation des divers aspects de votre programme.

Nous serons heureux de pouvoir discuter des détails d'une éventuelle collaboration à l'oeuvre de l'UNESCO avec les Sections compétentes que vous voudrez bien nous indiquer.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire General, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Jerzy T O E P L I T Z
Président